

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 1 FEVRIER 1850.

No. 39.

### Mission de la Baie d'Hudson

LETTRE DU R. P. LAVERGNIÈRE, O. M. J.  
A MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTREAL.

Suite et fin.

MONSEIGNEUR,

Dans une de nos chrétiens vivait une jeune Indienne baptisée depuis six ans. Elle était d'une piété angélique et la plus instruite de sa tribu. Depuis trois ans, elle était mariée à un jeune Ecossais protestant, excellent homme, auquel il ne manquait assurément que d'être enfant de la vraie foi. La jeune femme tombe malade et son mari lui prodigua les soins les plus touchants. Je devais, à mon retour de la Baie, repasser dans ces lieux; elle le savait et mon attente était pour elle un sujet de joie et de crainte. Jour et nuit elle disait à son mari: "Je n'ai plus qu'un désir sur la terre: c'est celui de voir la Robe Noire." A ce mot, la malade se sautait comme si un fluide électrique eût parcouru tout son corps; elle se levait sur son séant; ses yeux s'animaient d'un vif éclat. Son visage s'enflammait; elle tendait vers moi ses bras déclarant: "Mon père! mon père!" Il fut tout ce qu'elle put me dire. Elle saisit ma main, la baisa avec transport et je lui sentis mouillée d'une larme brûlante. Je lui donnai mon crucifix. Elle le pressait tantôt sur son cœur, tantôt contre ses lèvres. Cet élan sublime de foi et d'amour pour le Dieu qu'elle allait bientôt voir face à face, avait achevé d'épuiser ses forces. Elle retourna comme au commencement de sa couche. Je me hâta de lui administrer l'Extrême-Onction et je lui dis: "Ma fille, si tu étais capable de communier, j'irais dire la Messe, et je t'apporterais le Corps Sacré de Jésus." "Oh! vas vite, s'efforce-t-elle de me dire avec une touchante naïveté; vas vite, je t'attendrai." Durant l'adorable sacrifice, son mari fit préparer et l'apportement et le chemin que nous devions suivre. Elle vint le St. Viatique avec une ferveur qui attendrit tous les assistants. Elle me pria, d'une voix presque éteinte de demander pour elle pardon des scandales, qu'elle, cette ad mirable et Sainte femme, croyait avoir commis; puis elle me dit: "Mon père, quand j'étais au moment du Grand-Esprit, oh! comme je vais lui parler de toi et de tous mes frères les sauvages." Nous retournâmes à la chapelle et quelques instants après son mari vint m'annoncer qu'il était devenu veuf! Oh! Monseigneur, ajouta-t-il "je suis forcé de vous dire que jamais je n'ai vu les protestants se noier et leurs ministres, le respect que les catholiques témoignent à leurs prêtres. Je ne sais pas pourquoi." — Il m'eût été facile de lui dire pourquoi; mais je dois reprendre le cours de mon récit.

Il y avait près de deux mois que nous étions au fort d'Albany, où chaque jour j'avais fait le catéchisme à plusieurs des 60 à 70 ans les autres de 70. 64 petits enfants, et plus de 40 adultes avaient reçu le Baptême. La plus part de ces derniers avaient pu faire leur première communion. La mission était à peu près terminée, parce que la majeure partie des Sauvages pressés par la fin, avait été forcée, qu'au regret, de rentrer dans les terres de chasse, ou plutôt dans les immenses marais, pour chercher de la nourriture. Plusieurs néanmoins ne purent se résoudre à quitter la place, tant que la robe noire y serait, qu'ils fussent, depuis dix à douze jours soumis à un jeûne cruel, de ce nombre était le fils aîné de ce lépreux dont j'ai parlé, et le polygame dont j'avais raconté l'admirable conversion dans mon rapport de l'année dernière. L'histoire de ces deux Sauvages, naïgère si méchants, aujourd'hui chrétiens fervents, offrirait un récit plein d'intérêt, si je n'avais déjà dépassé les bornes d'une lettre. Je ne puis cependant m'empêcher, Mgr, de vous en dire quelques mots. Le premier ayant appris dans les bois la mort édifiante de son père, arriva au poste le lendemain de l'Inhumation. Par une heureuse coïncidence, j'étais à faire une instruction sur les tourments que les magiciens souffraient dans l'enfer, lorsqu'il arriva au lieu de l'inhumation. Malheureusement il avait marché sur les traces de son père et passa pour le plus fameux jongleur de toute la tribu. Il prêta une grande attention à tout ce que je disais, et dès que l'instruction fut terminée, il alla trouver la Dame du fort. "Parle pour moi à la robe noire, lui dit-il, car j'ai été bien méchant; je voudrais le lui dire; mais je n'ose pas lui parler; j'ai tout compris; ce qu'il a dit touchant le feu de l'Enfer, et j'ai peur d'y tomber." En apprenant les bonnes dispositions d'un homme qui passait pour l'un

des plus endurcis, je fus le trouver, bénissant en silence la marche de la providence qui dispose à son gré des cœurs. Dès qu'il me vit il me dit: "J'ai appris, il y a deux jours, que tu étais ici, et je ne voulais pas y venir à cause de cela, car j'ai le cœur méchant; mais quand j'ai vu que mon père, avant de mourir, avait été purifié dans l'eau de la prière, et qu'il avait eu regret d'avoir fait le magicien (mal ou malin) et qu'il t'avait dit: "J'espère aller voir le Grand-Esprit dans sa lumière éternelle," alors j'ai dit à ma femme et à mes enfants: "allons voir la robe noire; et nous sommes venus, et nous voulons demeurer ici autant que tu y seras. Nous saurons oublier que nous avons faim pour nous faire instruire." Ils joindront en effet durant plus de 8 jours. Je ne sais comment ils purent résister si longtemps sans tomber d'inanition. Toute la famille fut baptisée et fit sa première communion. Ce Sauvage, qui était, ainsi que je l'ai dit plus haut, le premier jongleur de sa tribu, avait une conversation intéressante et facile. Je prenais plaisir à la questionner sur les divers usages et coutumes des peuplades de ces contrées. Il me dit, entre autres, que dans certaines circonstances graves, ils se réunissent pour jeûner et faire des sacrifices aux divinités des forêts, des rivières, de l'air etc. etc. si l'un d'eux est frappé, par quel que accident fâcheux, ou par quelque maladie imprévue, il vient aussitôt faire l'eau de ses crimes au premier magicien. Cette espèce de confession est souvent faite à haute voix, et la pénitence, que le jongleur lui impose, quelque rigoureuse qu'elle soit, est toujours ponctuellement accomplie. Je ne vois pas trop comme il les philosophes et les mécréants pourraient soutenir et prouver que la confession soit publique soit privée, n'est qu'une superstition inventée par les prêtres, lorsque nous voyons les peuples les plus barbares et les plus Sauvages la regarder comme l'acte le plus solennel de leur religion, et le moyen le plus propre d'apaiser la divinité outragée et de calmer les troubles de la conscience.

Mais c'est surtout aux yeux du Sauvage devenu chrétien, que la confession est l'acte le plus consolant et le plus indispensable. Ferme ment persuadés que c'est à Dieu même qu'ils parlent, dans la personne du prêtre; ils n'ont pas de plus douce consolation que de venir lui faire l'humble aveu des fautes qu'ils ont commises avant comme après leur baptême. J'en ai vu qui sont venus exprès de plus de cent lieues, qui ont passé deux jours entiers prosternés à la porte de la sainte abnèze, sans penser à prendre de la nourriture, exposés à toute l'intempérie de l'air, gravant sur une écorce de bouleau ce qu'ils avaient à raconter au St. Tribunal, et demandant qu'on leur donnât des pénitences publiques pour leurs fautes publiques. Je n'oublierai jamais l'exemple touchant de soumission à l'ancienne discipline que donnât, il y a deux ans, un de mes nouveaux chrétiens. Ayant commis une faute qui avait scandalisé ses frères, il vint lui-même me demander une sévère pénitence; je le mis à genoux durant quatre jours, à la porte de la chapelle, pendant le service divin. Là, prosterné la face contre terre, et souvent baigné de larmes il n'osa lever les yeux. Lui ayant permis l'entrée de la chapelle, la cinquième journée, il demanda, en sanglotant, pardon à Dieu et à ses frères du scandale qu'il avait donné. La messe achevée, il m'attendit à la porte de la chapelle, et comme j'en sortais, il se cacha par terre, me saisit le pied, y colla ses lèvres, en s'écriant: "Oh, que tu m'as fait du bien, mon père, je vois que tu m'aimes; j'étais bien malheureux, et tu m'as guéri la blessure de mon cœur...! Que de réflexions n'aurais-je pas à faire; pour nos chrétiens civilisés! Mais j'oubliais que j'avais à vous lire un mot, Mgr, touchant ce polygame qui l'année dernière, avait renvoyé sa jeune femme qu'il aimait beaucoup pour revenir la plus âgée qu'il aimait guère. Depuis cette époque si condamnée à été admirable. Il a gardé tous les enfants avec lui, a pourvu à la subsistance de la jeune femme, qui demeure chez ses parents; il a repris un sincère amour pour la première. Nous les avons baptisés tous les deux et béni leur mariage. Deux de ses enfants ont fait leur première communion, et une fille âgée de quatorze ans me récitait sans faute le *Patet et l'Ave*. Lorsque j'étais dans leur cabane, cette aimable petite venait à ma rencontre et me disait: *Nalawia qui sakilik, nita nestu kila sakilik. Tu es aimé de mon père, moi aussi je veux l'aimer*; puis elle baisait mon christ et faisait le signe de la croix. Ce bon Sauvage avait un frère, baptisé par un ministre depuis plusieurs années, et il vint me supplier de l'admettre au sein de l'Eglise catholique; ne le trouvant pas suffisamment instruit, je fus obligé d'y donner son baptême jusqu'à l'année prochaine et je le vis se retirer en pleurant.

"Nous n'attendions plus que le canot qui devait ramener le Bourgeois d'Albany du fort de Moose pour y retourner, nous-mêmes. Il arriva à onze heures du soir, c'était le 29 août, et nous devions partir le lendemain; mais,

dans la nuit, il s'éleva une tempête furieuse qui dura toute la journée suivante. Elle était accompagnée de grêle et de tonnerres épouvantables. On entendait dans le lointain le mugissement d'une mer en furie, qui bouleversait les montagnes de glaces suspendues sur ces abîmes. Nous craignions à tout instant, que le fort ne fut renversé. Les lattes des sauvages furent emportées au loin, et la goëlette, qui était à l'ancre à l'entrée de la rivière, remonta le courant.

Nous bénîmes la providence de ne nous être pas trouvés en mer; car, à moins d'un miracle nous eussions été ensevelis dans les flots. Je vais profiter de ce retard, Monseigneur, pour faire une courte et dernière observation sur ces tristes contrées de la Baie-James qui s'étend depuis le 51<sup>me</sup> degré de latitude-nord, jusque vers le 56<sup>me</sup> ou commence la Baie d'Hudson proprement dite. La navigation n'y est praticable que depuis la mi-juin jusqu'à la fin de septembre, et encore durant ce court espace de temps, le navigateur est-il à chaque instant arrêté par d'énormes bancs de glaces. Les deux seuls navires que l'on, *Compagnie* envoie chaque année, l'un au fort d'York, l'autre à celui de Moose, mettent près de deux mois pour parcourir une espace de 250 lieues. Celui qui faisait voile, pour le fort d'York a péri dans les glaces au mois de juillet dernier, c'est une perte de £30,000. Ce navire était chargé de marchandises pour la Rivière Rouge et les ports environnants.

La Baie paraît être habitée par de nombreuses tribus blanches, maronnes et autres cétacées, dont les indiens ont hérités et Eskimaux font leur principale nourriture durant l'été. (Comme celle de l'ours-blanc durant l'hiver.) Les Européens n'ont jamais pu s'habituer à cette dégoûtante nourriture. Ils voient les sauvages s'avourer avec délice cette graisse fétide, et ne peuvent pas en approcher leurs lèvres sans se sentir fondre le cœur. Aucune de nombreuses rivières qui affluent dans cette immense Baie ne paraît être poissonneuse; et l'eau est presque partout mauvaise au goût. Tous les pays qui l'avoisinent, sont à jamais fermés à la culture, d'autant plus qu'il n'y a de gelée jamais à fond, et qu'il y a gèle même au cœur de l'été. Aux mois de juillet et d'août dernier, nous y avons eu fréquemment d'assez fortes gelées blanches, on m'a assuré que durant l'hiver, il y a dans les forêts jusqu'à 20 pieds de neige et que la glace n'a pas moins de 25 à 30 pieds d'épaisseur à surface unie, et cela vers le 56<sup>me</sup> degré de latitude. Quelle ne doit donc pas être son épaisseur vers le 72<sup>me</sup> degré!

Les sauvages qui habitent dans les forêts, s'enfoncent dans des cabanes de neige; et ceux qui habitent les bords de la mer, se construisent des maisons de glaces où ils passent de 6 à 7 mois, et d'où ils ne sortent que lors que pressés par la faim, ils vont chasser à l'ours. Ils se servent de la peau des animaux pour se couvrir, lorsqu'ils ne peuvent pas venir faire ample provision de couvertures de laine aux forts de la compagnie, et ils mangent la chair crue, de la leur vient le nom d'*Es-kimau-Eski* (cru et mangé). On m'a dit qu'il y avait quelques perdrix blanches durant l'hiver dans ces parages; mais durant l'été j'en n'y ai vu aucune espèce de gibier. Ce n'est que vers la mi-septembre que les *pluviers* et les *outardes* opèrent leur passage du nord au sud, et d'après le rapport de 15 à 20 jours. Autrement, ces oiseaux passagers paraissent dans les airs comme de petites nuées noires, tant ils étaient nombreux; mais depuis que des spéculateurs américains sont venus charger leurs navires d'ours, sur les côtes du Labrador, ils deviennent plus rares. Si cet étrange commerce continue encore quelques années, il aura un résultat déplorable, en enlevant aux malheureux habitants de la Baie, l'une des principales ressources que leur avait ménagées la providence.

Les indiens ainsi que les agents de l'Agence de la Baie d'Hudson, n'ont pas d'autres bêtes de somme que les chiens *d'Es-kimau* ou de *Terranova*, ils les attachent 2, 3 et quelquefois quatre ensemble, et alors ils peuvent trainer, allant toujours à la course, de 250 à 300 livres pesant. Ces animaux sont les plus fidèles amis et compagnons de l'homme, très intelligents et pleins de reconnaissance. Une aventure qui m'est arrivée en est une preuve.

Un de ces chiens s'était un jour embarrassé la tête entre deux troncs d'arbre, et ne pouvant se dégager, me trouvant à passer, je lui prêtai secours. Dès ce moment, le fidèle animal ne me quitta plus; si je m'embarquais dans un canot pour traverser la rivière, il se jetait à la nage, et quelque temps après m'embarquant dans une goëlette, on fut obligé de l'enchaîner pour l'empêcher de me suivre. Quelque pressé de la fuir, que soit le chien d'Es-kimau, il ne fera jamais de mal à l'homme; mais si quelqu'un s'avise de frapper son maître, il s'écroulerait sur le champ l'agressur.

Le premier septembre, après avoir encore une fois offert l'adorable victime, et avoir recommandé notre élection nouvelle à la glorieuse Ste. Anne, patronne de cette mis-

sion, nous nous dirigeâmes vers le rivage, suivis d'une quarantaine d'indiens, "vois! mon père, me dit l'un d'eux, si nous savons apprécier le bien que tu nous fais. Nous avons jeûné longtemps et nous jeûnerons encore; plutôt que de le quitter...! puisqu'il faut nous séparer, dis à ceux qui contribuent à nous envoyer des robes-noires, que nous ne les oublierons pas dans nos prières. Adieu, adieu (tantumvobis) donne nous ta bénédiction!" Il dit, et tous se prosternèrent sur le rivage; les ayant bénis une dernière fois, nous nous séparâmes, eux pour rentrer dans leurs forêts, et nous pour retourner au Canada. Un vent du nord, accompagné de neige, nous fit éprouver un froid assez vif durant les cinq journées que nous nîmes à faire la traversée d'Albany à Moose. Le mariage entraînait par fois notre canot en pleine mer, malgré les efforts de sept habiles voyageurs. D'autre fois elle nous laissait à sec, à sept ou huit milles du rivage. Alors nous emportions sur nos épaules, les objets indispensables pour camper, marchant dans l'eau et la vase jusqu'au rivage. Arrivés là, un de nous allait à quelquefois de quatre à cinq milles pour trouver de l'eau douce. Tandis que les indiens voyageurs prenaient quelques heures de repos, les deux missionnaires se promenaient le long de la mer, disant leur office, ou chantant des cantiques. Jamais l'anne ne se sent plus facilement s'élever vers son Dieu, qu'au milieu de cette nature sauvage, où privée de tout secours humain, elle n'a rien à attendre que de sa providence. Un soir, nous étions à réciter ces paroles des Laudes: "Fountain, Ales, Flews, Balmes, et tous tous habitants des ours, bénissez le Seigneur." Lorsque nous entendîmes notre guide s'écrier: "pères, pères, robes-noires, vite, venez vite, voilà la mer qui monte avec rapidité." Nous nous dirigeâmes à la hâte vers le canot qui était à plus d'une lieue de distance. Quand nous y arrivâmes, la marée était sur le point de l'atteindre. Nous n'eûmes que le temps de nous jeter dedans et nous recommençâmes à voguer. La nuit était belle, une brise fraîche du nord-ouest avait réussi à écarter, pour quelques instants, les nuages dont la lune se plait à se voiler si souvent comme d'un voile funèbre, comme si elle dédaignait de laisser voir sa majestueuse beauté aux habitants de ces tristes parages. Mais, tel qu'une reine chérie, désirée depuis longtemps par de fidèles sujets qui habitent les lieux les plus déserts de son empire, ranime par sa présence leur courage et fait renaitre leur joie; de même l'apparition de la Reine des nuits sembla ranimer toute la nature de ces régions glacées. Les oiseaux de passage étaient entendus leurs cris sauvages sur les bords de la grève. Des milliers de monstres marins venaient se jouer à la surface des eaux; et semblaient défier les coups de fusil que nos gens dirigeaient contre eux. Dès qu'ils entendaient les coups ils disparaissaient, pour surgir, un instant après, plus proches de notre nacelle. Les sauvages agitaient en froissant des ailes rustiques, et les deux missionnaires, continuant: *Laudate dominum. Louez le Seigneur habitants de la terre, monstres qui habitez les abîms de la mer, louez le...*

Nous avions déjà laissé bien loin derrière nous, les bords de la mer glaciale, nous avions franchi les limites qui séparent le Canada du territoire de la Baie-d'Hudson et que l'on nomme la hauteur des terres. Nous avions rencontré sur notre route, plusieurs de nos néophytes que nous avions évangélisés, lors de notre premier passage, et qui attendaient notre retour, pour avoir, disaient-ils, le bonheur de camper encore une fois, auprès des Robes-Noires. Nous avions salué, en passant, Abbitibi et Teuskaming; et nous arrivâmes enfin dans un lieu nommé la Rivière-Croix; là nous quinzaine de familles, faible reste d'une tribu autrefois nombreuse, nous attendaient avec impatience; autour d'une petite chapelle que le chef avait lui-même construite. Pour se faire tout idée de la joie que leur causa notre arrivée, il suffit de savoir qu'ils nous attendaient depuis plus de cinq semaines et qu'ils joindront pour la plus part. Leur ayant dit que je ne pourrais pas rester longtemps avec eux, n'ayant aucunes provisions moi-même, aussitôt l'un d'eux courut à la chasse, l'autre à la pêche, un autre qui avait cultivé un petit champ de pommes de terre, à une assez grande distance, fut lui rendre visite, et lui fit savoir à coup de pinces, que les robes-noires étant arrivés et n'ayant rien à manger, il eut immédiatement à lui faire part de son fruit. Admirable providence de mon Dieu, le gibier avait aperçu le chasseur et était venu se mettre sur les coins du fusil, le poisson avait vu le filet, et s'y était rendu, et *terra nulli fructum suum*. Nous n'avions, le matin, qu'une poignée de biscuits, deux et le soir nous étions en possession de dix canards, 3 gros poissons et un panier rempli de *matées*! Dès lors je ne pensai plus à partir de sitôt, et bien m'en prit, car je devais me trouver, deux jours après, invité à une double nocé. Votre Grandeur voudra bien me permettre de lui faire une petite description de cette fête de famille qui retracerait bien les usages des temps anciens.

Le chef de cette peuplade, du nom de *Tek-warrens*, avait un fils et une fille nables et il songeait à les marier. Le gendre et la bru étaient prêts, mais nos habitants des forêts qui sont devenus chrétiens, ont cru remarquer que c'était une triste chose de se marier sans la présence du prêtre, et ils l'attendent volontiers durant toute une année, pour qu'il bénisse leur union. S'ils ont contracté des mariages dans leur état d'infidélité, ils s'empressent après leur baptême, de solliciter, auprès du missionnaire la bénédiction nuptiale. Combien hélas! dans nos grandes villes pourrions nous prendre des leçons de piété et de moralité auprès de ces enfants des forêts!

Lorsque la cérémonie du mariage fut terminée, le père qui, comme je l'ai dit, était le chef de la peuplade, ayant fait préparer une collation champêtre, vint me prier d'aller la bénir et d'y prendre part. C'était la première fois qu'une invitation de ce genre m'était faite et je m'empressai de m'y rendre. On avait préparé un petit siège, et le chef m'ayant prié de m'asseoir, léposa sur mes genoux une espèce de plateau d'ivoire, sur lequel était un plat du même métal et que l'on nomme *anagwan*, un morceau de bois peint, et une *mikwan* ou cuillère de bois. Le vase contenait un mélange de poisson, de lièvre et de gibier bouillis ensemble. C'était quelque chose comme du civet, du ragout et de la maitelote.

Tous les convives s'assirent par terre autour d'une large marmite remplie du mélange dont je viens de parler. Il n'y eut aucune dispute sur la préséance, chacun prit la place qu'il voulut, et mangea avec appétit. Seulement le chef était à la droite de la Robe-Noire, mais, il voulait être assis par terre aussi bien que les autres. De petites écuelles d'écorce étaient lieu de porcelaine et de faïence, et deux morceaux de bois, dont l'un pointu, l'autre concave remplaçant l'argenterie. Tous buvaient dans le creux de leur main, ou avec le couvercle de la chaudière. Une gaieté douce et franche se laissait voir sur toutes les figures; mais je n'avais vu une si complète liberté dans un repas de nocé. Nous fîmes néanmoins d'après plusieurs fois par une bande d'es-croqueurs domestiques, c'était une nombreuse meute de chiens qui, à force de nous de passer, se escamotèrent sous nos yeux la ration de plusieurs.

Le repas achevé, le chef me présenta le calumet et tandis que les femmes réunies en groupe autour des nouveaux mariés, les félicitaient et font des vœux pour leur bonheur; les jeunes-gens se livrent à des jeux gymnastiques, et les vieillards s'entretenaient avec la robe-noire de politique indienne et de projet de colonisation. Nous décidâmes de réunir le plus que nous pourrions de familles indigènes pour les mettre à la culture; et le chef *Tek-warrens* homme rempli d'intelligence, de zèle et de piété devait s'adjointer son gendre pour partager l'autorité. Il me remercia ensuite courtoisement de mon séjour au milieu d'eux, et me demanda comme une grande faveur Je m'accompagnai jusqu'aux *Alumettes* distance de 15 lieues. Là nous trouvâmes un ancien chef que la maladie et la décrépitude de l'âge avaient empêché de venir au lieu de la mission. "Mon père, me dit-il, en me voyant; de même que le cas: "toi, qui a longtemps été privé d'eau pour se rafraîchir, languit et se jette à vœux joie dans la Rivière: de même que la zibeline, après un long et rigoureux hiver, court se réchauffer au premiers rayons d'un soleil printanier; je suis surpris durant l'hiver dans ma triste cabane, en attendant ton arrivée. J'ai compté les heures depuis que l'on m'a dit: la robe-noire est à quelques lieues d'ici; enfin tu es arrivé, je suis content. Tu vas rafraîchir mon âme languissante, par la parole du Grand-Esprit qui s'échappera de tes lèvres. Tu réchaufferas mon cœur en me redisant l'amour de son fils Jésus. Oh! comme nous allons écouter ta parole, mon père!" Je passai deux jours auprès de cet excellent sauvagé; et il m'avoua en le quittant que c'était les jours les plus beaux de sa vie. Il avait eu le bonheur de communier, ainsi que les personnes de sa suite.

Voilà, Monseigneur, le résumé fidèle autant qu'il a été en moi de la faire, de ma dernière excursion parmi les Sauvages. Si l'offre vous l'intérêt que le lecteur aurait droit d'attendre, c'est à moi incontestablement qu'il faut attribuer l'insouciance des phrases, la diffusion et la langueur du récit, car mon intention fut toujours pure et ma bonne volonté constante; je n'ai cité aucun fait dont je n'ai été témoin moi-même, ou dont je n'ai pris des informations exactes.

Si maintenant il m'était donné de faire entendre ma voix d'un bout de l'univers à l'autre, je dirais à tous ceux qui portent ce beau nom de catholiques: "Mes frères en J. C., voyez quel champ vaste et glorieux est ouvert à votre charité. Voyez quel bien immense vous pouvez faire! l'Eternel créa les hommes d'une taille plus ou moins avantageuse, d'un talent plus ou moins brillant, d'une fortune plus ou moins grande; mais leur

Ames il les créa toutes égales, elles sont toutes de la même poix à ses yeux, et il y en a encore une multitude innombrable, esclaves du démon, assises à l'ombre de la mort, plongées dans la plus affreuse anthropologie; vengez donc les peuples, en vous associant à l'œuvre de la propagation de la foi. Vous aimez la liberté, vengez donc briser leurs chaînes; vous proclamez la fraternité et l'égalité, oh! allez nous donc à leur dire qu'elle est leur noble origine! Venez, apprenez leur à prononcer le nom de notre père commun qui est dans le ciel. Voyez vous la femme, cette moitié de la race humaine, elle était destinée à être la douce et inséparable compagne de l'homme, mais parce qu'elle est payenne, elle n'en est que l'esclave, ou plutôt la hôte de son maître. Par la propagation de la foi vous fournirez au père le moyen d'aller la tirer de l'esclavage. Le père apprendra à celui qui devait être son époux et qui n'est que son tyran, qu'une femme fait la mère de l'homme Dieu, et la femme reconcevra le rang qu'elle doit occuper dans le sein de l'homme et dans le sein de la société. Voyez vous ces milliers d'enfants, exposés sans baptême, à la voracité des chiens et d'autres animaux immondes! et bien par la propagation de la foi, vous sauverez plus de ces infortunées petites créatures que n'en fit pour le cruel Herode: Catholiques, voyez les millions que dépense chaque année nos frères séparés pour leur propagande, et de mandez leur quel est le résultat de tant de sacrifices! mais vous, en vous associant à l'œuvre de la propagation de la foi, vous pouvez être assurés d'ouvrir le ciel à une multitude d'âmes, de faire bénir le nom catholique jusqu'aux extrémités de la terre et d'attirer sur vous les bénédictions de celui qui a promis la récompense à un verre d'eau froide donné en son nom!...

Voilà, Monseigneur, ce que je voudrais pouvoir dire à tous les catholiques; mais il faudrait une voix éloquente, et je sens mon insuffisance. Dans les pays civilisés, c'est la présence des malheureux qui excite la commisération des âmes généreuses; et ceux dont je plaide la cause sont abscons, éloignés, inconnus. St. Vincent de Paul voulant arracher de petits orphelins à une mort certaine, les prit dans ses bras et les montra à des âmes pieuses; et les cris déchirants de ces innocentes créatures, retentirent au fond des cœurs et leur fit trouver des mères. Vous même, Monseigneur, il n'y a pas bien longtemps, vous n'êtes pas plutôt par un milieu de ce troupe d'orphelins de la malheureuse Irlande, qu'aussitôt votre charité ardente, trouva des sympathies dans tous les cœurs Canadiens, et les enfants n'avaient pas encore appris à pleurer la perte de leurs parents selon la nature, que déjà ils étaient environnés de soins que leur prodigieux parents adoptifs. Mais ceux dont je plaide la cause sont si égarés! Ils sont, pour la plus part encore, illettrés, malheureux un jour et un autre. Ils tendent leurs bras vers les heureux de la terre et les heureux ne les verront point. Ils poussent des cris de détresse, et les cris ne seront point entendus. Comme l'enfant effrayé court se réfugier dans les bras de sa mère ainsi les enfants des forêts voudraient se réfugier dans les bras de la Robe Noire et la robe noire n'est pas là pour les presser contre son cœur de père et d'am! *parvuli petierunt patrem et non erat quiingeret eis.* — Le famélique succombant d'inanition n'est pas plus avide de nourriture qu'ils ne le sont de la parole divine, et cet aliment céleste ne leur sera point encore accordé; et celui qui fut le triste témoin de leurs maux n'est qu'un pauvre missionnaire dont toute la force consiste dans sa faible plume, pour exciter en leur faveur, la charité des âmes sensibles. Que n'est-il donné au missionnaire de les porter dans ses bras, ou sur ses épaules comme il les porte dans son cœur!

Bénissez, Monseigneur, et le missionnaire et sa chère Mission; c'est la faveur qu'il vous demande en se disant pour jamais;  
Monseigneur,  
de Votre Grandeur.  
Le très humble et respectueux fils en J. C.  
J. N. LAYRLOCHÈRE, Miss.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 1 FÉVRIER 1850.

La Minerve, le Journal de Québec et le Canadien ont commencé à publier une suite de conférences prêchées à Notre-Dame de Québec, par M. l'abbé Holmes du Séminaire de Québec. Si nous tardons à publier nos-mêmes ces discours, dans lesquels nous reconnaissons un mérite supérieur, c'est que nous avons dû nous hâter de reproduire d'autres matières qui ont absorbé une partie considérable de nos colonnes. Aussitôt que nous le pourrions, nous donnerons à nos lecteurs ces conférences, qui doivent prendre place dans un journal religieux.

Question des Territoires aux Etats-Unis.

La grave dissidence qui s'est manifestée dans le Congrès Américain, dès l'ouverture de la session, au sujet de la question de l'esclavage, parait, au lieu de s'apaiser, devenir de jour en jour plus sérieuse. On se souvient de la lutte longue et ardente à laquelle a donné lieu l'élection de l'Orateur de la Chambre des Représentants. On sait aussi que l'élection même d'un portier a soulevé des discussions qui n'ont eu pour résultat que d'accroître l'animosité qui règne entre les représentants du Sud et les représentants du Nord.

Mais une autre question, celle de l'organisation des nouveaux territoires de l'Union, a

donné lieu à des débats peut-être plus intéressants et d'une portée plus grave, que tous ceux qui avaient précédé. On sait que les partisans de l'abolition de l'esclavage prétendent que le Congrès doit exercer sur tous les territoires de l'Union une juridiction "sans limites" comme sans contrôle. C'est aussi dans ce sens que les hommes de loi interprètent l'esprit de la constitution. Leurs adversaires refusent de donner à la constitution une interprétation aussi large. Ils prétendent que chaque état doit pouvoir se gouverner lui-même; que le congrès commettrait un abus de pouvoir, en s'arrogeant le droit de donner des lois aux différents Etats de l'Union. Ces derniers viennent de proclamer encore une fois ces opinions par la bouche de M. Cass, sénateur envoyé par l'Etat du Michigan. M. Cass maintient que le congrès n'a aucune souveraineté, et que la constitution ne lui confère nulle part le droit de légiférer pour les autres états. Les habitants d'un état sont aussi intelligents que ceux d'un autre état, et ce serait les insultier, que de vouloir conduire leurs propres affaires, sans leur consentement. Le congrès agirait alors de la même manière que la Grande-Bretagne, en 1775, lorsqu'elle voulut refuser aux colonies américaines le droit de *self government*; refus qui amena le soulèvement de la nation américaine. "D'ailleurs," dit M. Cass "le pouvoir qu'on prétend exercer n'est écrit nulle part. On cherche à le créer par voie de déduction; mais si on arrive à l'admettre pour l'esclavage, il faudra l'admettre de même pour bien d'autres choses, et enfin, d'une manière absolue. Quelles limites imposer à des facultés qui ne reposent sur aucun titre précis?" Mais M. Cass prétend surtout que le moment est mal choisi pour faire usage de ce droit hypothétique. "Sans doute, dit-il, on doit croire que l'Union échappera à tous ces périls. Sans doute jour ne verra jamais où une goutte de sang sera versée pour son maintien. Qui peut dire cependant si un abus de pouvoir d'une section envers une autre, n'amènerait pas, dans un moment de passion, un déchirement violent et soudain?"

A côté de ce discours qui a créé beaucoup de sensation, on cite un message du président Taylor relatif à l'organisation des territoires; ce message contient plusieurs des idées énoncées par le gén. Cass.

"D'après la constitution," dit ce message, chaque état a le droit d'établir et de modifier de temps à autre ses lois municipales et ses institutions intérieures, sans le concours d'aucun autre état, ni du gouvernement général, à la seule condition de se soumettre aux principes et garanties exprimés dans la constitution des Etats-Unis. Les sujets ainsi liés exclusivement au gré des Etats respectifs ne devaient jamais devenir un motif d'agitation parmi la nation. Néanmoins, comme d'après la constitution le congrès a le pouvoir de faire toutes règles et règlements nécessaires relativement aux territoires des Etats-Unis, chaque nouvelle acquisition a amené des discussions sur la question de savoir si le système de *self government*, qui existe dans certains territoires devait ou non être prohibé dans le nouveau territoire. Les périodes d'agitation due à cette cause qui se sont présentées jusqu'ici, ont été traversées sans aucun danger; mais il paraît probable que dans l'intervalle qui paraîtra s'écouler jusqu'à l'admission comme Etats des territoires cédés par le Mexique, quelque un doit être la durée de semblables agitations se produisant dans de graves proportions.

A l'égard des nouveaux territoires qui comme la Californie, ont déjà formé le plan d'une constitution, le président recommande que ces constitutions soient sanctionnées par le congrès, si elles ne contiennent rien qui ne soit en opposition aux conditions imposées par la constitution des Etats-Unis.

"Si lorsque la Californie se présente, dit-il, pour être incorporée dans l'Union, le congrès mettrait à son admission comme état une condition qui affaiblirait ses institutions intérieures, contrairement au vœu du peuple, on même la forçât à l'accepter temporairement, l'état pourrait néanmoins modifier sa constitution après son admission, à telle époque que bon lui semblerait. Il faut s'attendre à ce que toute tentative pour refuser à la population de l'état le droit de *self government* sur un sujet qui la touche particulièrement, sera infailliblement regardée par elle comme un empiètement sur ses droits et une infraction au principe posé dans notre déclaration de l'indépendance: en cela, elle sera appuyée dans sa résistance, par la grande masse du peuple américain."

Ces paroles sont gravées dans la bouche du président des Etats-Unis, et ne laissent guère d'espoir aux partisans de l'abolition de pouvoir gagner du terrain d'ici à quelque temps. Ces opinions proclamées par lui sont bien de nature à confirmer ce que nous disions dans notre dernier numéro, au sujet du peu de sympathies rencontrées à New-York par les annexionistes Canadiens. Il est facile de voir aussi que le Président Taylor serait loin d'être aujourd'hui, un partisan de l'annexion du Canada aux Etats-Unis.

Valueur des colonies.

On lit ce qui suit dans le *London Daily News* du 31 Dec:  
Les possessions coloniales de l'Angleterre (sans compter les territoires de la compagnie des Indes Orientales) occupent une étendue de 6,000,000 de milles carrés. Sur ces six millions, 2,500,000 sont situés au nord des Tropiques, un peu plus d'un million, sous les Tropiques et environ 2,500,000 au sud des Tropiques. Elles étaient en 1846 par environ 6,500,000 personnes; dont à peu près 2,500,000 étaient de couleur blanche, 1,500,000 étant d'origine britannique. Le nombre d'émigrés du Royaume-Uni dans ces colonies fut de 129,551 en 1846, et de 258,270 en 1847. La valeur moyenne des exportations annuelles

des fabrications anglaises et des produits dans ces colonies fut de £9,955,948 pour les cinq années finissant en 1846; de £13,453,659 pour les cinq années finissant en 1841; et de £14,355,461 pour les cinq années finissant en 1846.

Ces faits sont suffisants pour faire comprendre à tout homme sensé l'intérêt que les habitants de Grande-Bretagne prennent au bien-être des colonies.

Leur population entière excède à peine une personne pour chaque mille carré; elles offrent un champ presque sans limites à l'esprit d'entreprise et à l'énergie des petits capitalistes qui trouveraient des difficultés à faire leur chemin dans nos pays regorgés de population, et encombrés de profession. Elles sont déjà habitées par plus de 2 millions de parous et amis des habitants de la grande-Bretagne. Elles importent annuellement pour la valeur de £15,000,000 de nos manufactures et de nos produits qu'elles ont en échange des produits de leur propre industrie. Nos sommes unies à elles par les liens étroits d'une affection de famille, et par la dépendance où nous sommes les uns des autres pour notre commerce. Et le désir qui s'accroît chaque année chez un grand nombre de nos citoyens d'améliorer leur sort par l'émigration nous promet que ces liens d'intérêt et d'affection prendront chaque année plus de force.

Pour éviter le démembrement de l'Empire Britannique la connexion coloniale doit être rendue plus étroite et plus durable, en relâchant les liens de la domination, et en donnant plus de force aux liens de l'affection. Le gouvernement et la législature de la mère-patrie doivent cesser de se mêler des affaires locales des colonies. Les colonies doivent être investies du pouvoir de conduire elles-mêmes toutes leurs affaires locales, rédiger et changer à leur gré leur constitution locale."

Agriculture et Industrie.

Le degré de civilisation d'un peuple se révèle par les progrès de l'industrie comme par ceux des sciences et des arts. Plus nous avançons, plus les métiers deviennent des arts, et plus le luxe lui-même devient un objet d'utilité; mais ce luxe qui attire le superflu du riche pour démentir le travail du pauvre ne prospère que si l'agriculture, développée dans les mêmes proportions, augmente les richesses premières. [Discours du Président de la République Française.]

Ces paroles méritent d'être soumises aux plus sérieuses réflexions des penseurs, qui méditent sur la misère du peuple, cherchent les moyens d'y remédier. Elles sont vraies dans toute la force de leur expression: mais l'application qu'on en peut faire n'est certes pas la même pour le pays. Car les proportions entre les développements de l'agriculture, des sciences, des arts et du luxe ne sont pas les mêmes partout. Ce qui peut être vrai en pratique en Angleterre et en France, par exemple, peut être faux en Canada.

Les pays, l'Angleterre spécialement, sont essentiellement manufacturiers. Leur population surabondante ne peut point trouver d'emploi à l'agriculture. Elle fournit beaucoup plus de bras qu'il en faut pour faire produire la terre. Il est donc nécessaire pour cette surabondance d'avoir d'autres emplois pour lui faire gagner son pain. Le commerce, les manufactures exploiteront ces bras devenus inutiles, en leur donnant des moyens d'existence; les capitalistes, la nombreuse classe de l'aristocratie dont la richesse est presque toute numéraire, donneront de l'encouragement aux manufactures, aux arts et aux métiers, les feront parvenir à leur perfection, par un luxe raffiné, devenu nécessaire pour faire refuser le numéraire jusqu'à l'agriculteur, en même temps que les exigences de l'agriculture perfectionneront le mécanisme des instruments de travail.

Le Canada, sous le rapport de la proportion de l'agriculture au luxe, aux arts et métiers, est dans une fautive position. L'agriculture y est très négligée, tout a fait arriérée dans la province inférieure, les arts et métiers n'y avancent guère plus. Il n'y a pas, proprement parlant, de capitalistes, d'aristocratie riche en numéraire, cette classe est tout à fait minime. Le commerce seul a exploité les bras impropres à l'agriculture, il lui fait au profit de l'étranger; lui seul a été le mobile de l'activité. Mais voilà qu'il se se, et la misère, le paupérisme se font sentir partout. Il a été le goût pour l'agriculture, il a peuplé nos villes sans proportion avec les campagnes; il n'a encouragé aucune manufacture indigène. Il a seulement su produire d'habiles constructeurs de vaisseaux. Mais cette branche unique d'industrie menacée ruine. Il a fait circuler l'argent, et malheureusement fait croire que l'argent est l'unique ressource du peuple. C'est vrai dans les circonstances actuelles. Mais le commerce manquant, l'argent cesse de circuler, de là un cri général de gêne; preuve de notre position anormale. Le luxe, et un luxe ruineux s'est glissé dans toutes les classes de la société. L'agriculture même n'en a pas été exempté; et la province ne produit rien pour fournir au luxe. L'équilibre donc est détruit. Qui le rétablira? combien d'années faudra-t-il travailler pour rétablir les proportions?

C'est par l'agriculture qu'il faudrait commencer; tout le monde en convient. De grands efforts ont déjà été faits, sans malheureusement produire d'améliorations bien sensibles. Il ne faut pourtant pas se décourager. Il y a un commencement d'élan; avec de la persévérance, on réussira. Le journal d'agriculture menace de discontinuer de paraître, ce serait une perte réelle, qui n'est pas assez sentie. Le journal a bien la vertu quelque défautuosité. Il n'est pas assez

intelligible pour nos habitants, peu accoutumés aux termes techniques. Ce défaut disparaîtrait, si les correspondances étaient plus nombreuses. Avec le temps elles le deviendront. Laissons faire des expériences.

La presse en général devrait prendre activement la cause de l'agriculture. Nos feuilles hebdomadaires pourraient très bien consacrer à cette fin une colonne de chaque numéro, au lieu de les remplir de ces légendes, de ces contes faits pour amuser les esprits légers. Elles pourraient reproduire les articles les plus pratiques du journal. Par-là elles suppléeraient à son défaut de publicité, et paragieraient les connaissances si utiles de l'agriculture.

La colonisation, qui marche à grands pas, servira beaucoup, à rétablir l'équilibre. Elle a pour but de défricher les terres incultes, pour les rendre arables, et augmenter nos produits. Le grand thème sur lequel on devrait travailler, pour l'avènement de la science agricole, ce sont les différentes branches qu'embrasse cette science infinie et toute d'expérience; les engrais, les assolements, le traitement des bestiaux, les instruments de travail, etc., etc.

Mais avec tous ces soins l'agriculture sera toujours languissante, si elle n'a pas son corroborateur naturel, les manufactures indigènes. Pour quelle prospère, il lui faut un débouché pour tous ses produits. Il faut que l'agriculteur puisse absolument se passer d'argent et trouver près de lui tout ce qui lui est nécessaire, en échange de ses propres produits. Autrement l'agriculture ne parviendra jamais à un haut degré d'extension. Car beaucoup d'articles ne seront jamais capables de lutter avec avantage sur les marchés étrangers.

Par exemple un bétail bien négligé ici, c'est le mouton, véritable richesse agricole, ressource précieuse pour l'agriculteur et pour tout le pays. Jusqu'à présent on a généralement élevé ce bétail comme le bœuf, pour le marché. On n'a pas gardé que la quantité justement nécessaire pour les besoins de la maison, qu'autant qu'il en fallait pour la future domestique, la laine n'ayant point de débouché. Ceci trouve sa raison dans la disproportion de l'agriculture avec les manufactures de laines, qui n'ont jamais été encouragées, parce qu'on employait les bras à l'exportation des bois de toute espèce. Les essais qu'on a fait ont peu réussi, parce que le goût pour le luxe a faussé les esprits. Et ce goût est certainement trop favorisé. De là cet engouement pour les étoffes étrangères, et une espèce de mépris pour les produits indigènes. Il est vrai de dire que nos laines sont grossières. Mais qu'on établisse des manufactures de laine, vous verrez le mouton devenir un des premiers soins de l'agriculteur, qui cherchera les moyens d'améliorer les races sous tous les rapports. Sans négliger les travaux domestiques l'agriculteur enverra aux manufactures le surplus de ses laines, et en recevra en échange des draps de l'espèce désirable pour les besoins de sa famille. On pourrait en dire autant de la culture du lin et du chanvre. L'un est dans l'état le plus pitoyable de culture, et pour les mêmes raisons que la laine, l'autre est inconnu.

Nous avons chez nous en abondance, et de la meilleure qualité, le cuir et le fer. Y a-t-il beaucoup de manufactures en fin acier? Ne faut-il pas aller chercher chez l'étranger la faucille et la faux? Pourquoi n'en fabriquerait-on pas chez nous? L'agriculteur pourrait sans argent se procurer tous les ustensiles nécessaires pour l'usage domestique, et tous les instruments du travail. C'est vraiment curieux de voir presser à l'étranger nos produits bruts pour nous revenir manufacturés.

Pour remédier à la gêne qui se fait sentir partout, mais particulièrement dans le commerce, on rêve à des changements politiques, à des réverses de constitutions, on veut l'annexion, l'indépendance, l'union des provinces anglaises, etc., etc. Toutes ces opinions divergentes peuvent venir d'un bon motif; mais ce n'est pas connaître la nature du mal, ni notre situation, que de trouver un remède dans ces changements. Tant que l'on n'aura pas changé notre manière d'être, que l'on n'aura pas mis le peuple en état de se suffire à lui-même, il faut se décider à marcher à la remorque de l'étranger. L'établissement de manufactures de toute espèce serait le grand moyen de parvenir à cette fin; mais des établissements faits par des hommes du pays, qui aient ici uniquement leurs intérêts, qu'elle que soit leur origine. Pourquoi ne formerait-on pas des sociétés en commandite ou autrement, dont les parts de mise seraient de quelques lovis seulement? Ces établissements paieraient peu pour commencer, c'est vrai; car il y a certains préjugés à combattre, et le goût pour les produits étrangers. Mais le moyen? Voilà la pierre d'achoppement.

Sans blâmer le commerce en lui-même, il faut dire qu'il est devenu abusif. On raffine sur l'importation des produits des manufactures étrangères. Il n'y a plus l'ombre de proportion entre l'agriculture, les arts et métiers et le luxe du jour. Chaque matin les journaux annoncent l'arrivée de marchandises d'un nouveau goût, de plus fine qualité et de pure fantaisie. Dans un pays essentiellement agricole, on veut nous forcer à nous habiller à la parisienne; comme si les habits de Paris nous mettaient plus à l'abri du chaud et du froid!

Cependant les magasins les mieux fournis de marchandises françaises, allemandes, etc., etc., ont beaucoup plus la vogue, tant l'esprit public est faussé. Faut-il donner à nos marchands importateurs de la louange ou du blâme? Il faut un grand courage pour publier de telles réflexions; mais continuons.

Il faudrait de grands exemples pour remettre le luxe dans son ordre naturel et en proportion avec la position de notre Canada. Mais qui donnera cet exemple? Il doit partir d'en haut? Qui commencera? Honneur à qui, mille fois honneur aux dames de Longueuil qui, par leur exemple, ont formé une société de croisade contre le luxe!!!

Digne apôtre, fondateur de notre belle Tempé-

rance, voilà encore une œuvre qui vous attend! Achevez de régénérer votre pays. Que votre voix qui a détruit le démon de l'ivrognerie, fasse disparaître de notre sol ce luxe effréné qui mine encore notre pauvre peuple. Vous en connaissez toutes les conséquences morales pour les familles et pour le pays. C'est la dernière plaie qu'il vous reste à cicatrifier. Vous ne pouvez guérir, dans le repos d'une vieillesse cent fois bénie, le plaisir d'avoir deux fois sauvé votre patrie!!! C'est la double couronne qui vous attend!!!

P. J. B. DE LORNIÈRE,  
ECHO DES CAMPAGNES.

Progres de la tempérance en l'année 1849.

D's généreux associés à la noble cause de la tempérance totale trouveront un puissant motif d'encouragement dans le tableau comparatif des licences pour tenir des auberges que je vais leur soumettre. Quand ils verront que le nombre des maisons, qui ont jusqu'ici propagé l'immoralité, le dés honneur, la dégradation et la pauvreté, est diminué de plus de la moitié dans l'espace d'une année, ils comprendront que leurs loables efforts pour propager la tempérance ont été couronnés d'un succès merveilleux.

Etat comparatif des auberges pour les années 1848 et 1849 suivant les documents officiels.

District de Montréal.				
	1848.	1849.	Dimin.	Aug.
Ville de Montréal,	303	184	119	0
Comté Beauharnais,	44	29	15	0
de Berthier,	20	0	20	0
de Chambly,	33	18	15	0
de Huntingdon,	68	29	39	0
de Leinster,	29	10	19	0
de Montréal,	82	38	44	0
de Missisquoi,	15	12	3	0
de l'Outawa,	8	7	1	0
de Richelieu,	27	7	20	0
de Rouville,	25	14	11	0
de St. Hyacinthe,	30	7	23	0
de Shefford,	15	0	15	0
de Stanstead,	0	0	0	0
de Terrebonne,	50	5	50	0
des Deux Montagnes,	53	17	36	0
de Vaudreuil,	21	3	18	0
de Verchères,	9	3	6	0
	832	353	449	0

District de Québec.				
	1848.	1849.	Dimin.	Aug.
Cité de Québec,	187	115	72	0
Comté de Québec,	36	22	14	0
de Montmorency,	3	0	3	0
de Portneuf,	8	5	3	0
de Lotbinière,	7	3	4	0
de Mégantic,	1	1	0	0
de Dorchester,	58	14	44	0
de Bellechasse,	13	4	9	0
de l'Islet,	3	2	1	0
de Kamouraska,	0	0	0	0
de Rimouski,	0	1	0	1
de Saguenay,	0	0	0	0
	316	167	149	1

District des Trois-Rivières.				
	1848.	1849.	Dimin.	Aug.
Comté de Drummond,	3	3	0	0
de Champlain,	2	1	1	0
de St. Maurice,	29	14	15	0
de Yamaska,	9	3	6	0
de Nicolet,	11	3	8	0
	54	24	30	0

District de Saint-François.				
	1848.	1849.	Dimin.	Aug.
Comté de Stanstead,	16	10	6	0
de Sherbrook,	8	12	0	4
	24	22	6	4

D'après ce tableau, on voit qu'en 1848 les quatre districts de Québec, Trois-Rivières, Saint-François et Montréal avaient 1,226 auberges; nous n'en avons que 596 pour 1849. Nous avons donc 630 auberges de moins, malgré l'existence d'une loi qui en favorise l'établissement. C'est un moins cinquante mille lovis de plus dans la bourse de nos compatriotes.

Les auberges, comme on voit, ont diminué dans tous les comtés qui en avaient. Le seul comté de Rimouski a le triste honneur de pouvoir dire: *je rétrograde dans la tempérance.* Je lui souhaite de se débarrasser de son auberge en 1850, et d'effacer cette tache impure qui souille son numéro second.

Nos deux villes de Québec et de Montréal sont encore, par leurs nombreuses tavernes, à l'avant-garde de l'intempérance. Les deux quartiers décapités, que le terrible élément du feu a ravagés d'une façon si brutale, qu'ont-elles donc à gagner en alimentant l'immoralité de cette vile populace qui forme l'économie de leur population? Quel effet doivent produire sur l'âme des braves citoyens qu'elles renforcent les orgies et les chants discordants de ses auberges, pendant qu'elles-mêmes, frappées au cœur, poussent des cris douloureux sous les coups d'une détresse qui a multiplié les banqueroutes d'une manière inouïe! Que pensent-elles de cette année, les magistrats de la vieille capitale? Comprendront-ils enfin que les auberges sont le fléau des populations qu'ils ont mission de protéger. Trouvons-ils en 1850 soutenir qu'il faut des auberges à leur ville pour la mettre en état de faire, aux étrangers intempérants qui la fréquentent pendant l'été, la politesse de les enivrer!...

Malgré la victoire remportée sur les auberges pendant l'année, qui vient de s'en aller, les associés à la tempérance ne doivent pas déposer les armes. L'ennemi abattu n'est pas encore vaincu. Bientôt ils s'apercevront que les auberges s'en allant, parce qu'un cri de réprobation les condamne d'un bout à l'autre

de la province, d'autres maisons prendront leur place.

En terminant cette communication, je crois faire plaisir aux enfants de la Croix en leur donnant la liste des paroisses qui ont adopté pour symbole de tempérance le glorieux étendard de la croix.

Côté Sud du fleuve.

Saint-André, Kamouraska, Saint-Pas-Im, Saint-Denis, la Rivière-Ouelle, Saint-Anne-la-Pocatière, Saint-Roch-des-Aulnaies, Saint-Jean-Port-Joli, Pilet, le Cap, Saint-Isidore, Saint-Thomas, Saint-Pierre (riv. du sud), Berthier, Saint-Valier, Saint-Michel, Beaumont, la Pointe-Lévi, Saint-Jean-Chrysostôme, Saint-Charles, Saint-Henri, Saint-Isidore, Saint-Gervais, Saint-Lazare, Sainte-Marguerite, Sainte-Chaire, Sainte-Marie, Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Saint-Joseph, Saint-François, Tring, Forsyth, Lambton, Bécancour, —35.

Côté du Sud

La Pointe-du-Lac, Saint-Barnabé, le Cap de la Madeleine, Saint-Maurice, Champlain, Bataillon, Sainte-Geneviève, Saint-Stanislas, Sainte-Anne-la-Pérade, les Grondines, Saint-Casimir, Deschambault, le Cap-Saint, Saint-Basile, les Écuries, la Pointe aux-Trembles, Saint-Augustin, Saint-Raymond, l'Ance-ne-Lorette, le faubourg Saint-Jean, Saint-Roch de Québec, Charlesbourg, Beauport, L'Île-aux-Couffres, les Éboulements, Saint-Trénee, Sainte-Agnès, la Malhaie. —28.

UN ENFANT DE LA CROIX.

La Californie.

Comme tout le monde a aujourd'hui les yeux tournés sur la Californie, nous avons sujet de croire que nous intéresserons beaucoup nos lecteurs en reproduisant la correspondance suivante, écrite d'Amérique à un journal Parisien, après la prise de ce pays par les États-Unis: Ce document leur rappellera ce qu'a été autrefois la Californie.

New-York, 15 décembre 1816

La Californie.—Ce nom a la puissance d'ébranler récemment la Bourse de Londres et de Paris. La nouvelle de la prise de possession de cette province par les États-Unis a fait baisser les fonds publics dans toute l'Europe, et plus d'un banquier qui s'effrayait en spéculant sur le mot de Californie, le prononçait peut-être pour la première fois. Du moment que l'attention du monde politique et financier est dirigée de ce côté, il est bon de savoir de quoi l'on parle, et vos lecteurs me pardonneront de leur rappeler non pas tant ce qu'est actuellement la Californie que ce qu'elle a été autrefois. L'histoire de l'obscur péruvien n'a en ses grandeurs, si elle a maintenant ses décadences; mais les uns furent l'auteur de la religion, tandis que les autres sont l'ouvrage de la main des hommes et des révolutions.

On sait que la Californie proprement dite forme une étroite presqu'île à l'ouest du Mexique; elle a 300 lieues de longueur, sur 30 seulement de largeur; mais on a donné le nom de Nouvelle-Californie à la partie du continent américain s'étendant au nord de la péninsule jusqu'à l'Oregon. Ce territoire doit sa découverte à Fernand Cortés. L'étudiant de Salamanca, l'élève de Cuba, le vainqueur de Mexico, était maître en 1521 de l'immense monarchie de Aztécatlan. Mais son génie aventureux voulait encore soumettre de nouveaux royaumes à la couronne espagnole. Charles-Quint deponit du gouvernement de l'empire que ce dernier a conquis; Cortés obtint comme une faveur insignifiante de pouvoir entreprendre à ses frais de nouvelles expéditions et nous le voyons en 1532 transporter pièce à pièce des navires à travers les montagnes mexicaines et à la construction des vaisseaux sur l'Océan-Atlantique il les lance sur le Pacifique et il s'y embarque bientôt lui-même, trouvant que ses capitaines ne vont pas dans leurs découvertes aussi vite qu'il le pense. Cortés visite successivement les rivages de la Californie; mais ces côtes inhospitalières lui sont fatales; la tempête brise ses vaisseaux, la foudre déçoit ses équipages, et les tribus nomades des indiens opposent à ses armes une résistance opiniâtre. La civilisation des Aztèques était plus facile à vaincre que la mobilité insaisissable des sauvages. Cortés se retire dans ces entreprises infructueuses, et il en est réduit à engager les diables de sa femme pour payer ses matelots mécontents. Il n'en a pas moins l'honneur d'avoir le premier découvert une vaste étendue de pays et d'avoir donné son nom à la mer Vermeille, qui devrait s'appeler encore mer de Cortés. Ces explorations amèrent suffi pour illustrer un navigateur ordinaire; les Cook, les Vancouver en ont fait bien moins; mais elles se perdent au milieu des grandes notions du valeureux Castillan.

Pendant le siècle qui suivit, l'Espagne essaya vainement de coloniser la Californie. Elle attachait cependant une haute importance à cette possession. La cour de Madrid voulait se mettre en communication directe avec les Philippines, et elle avait besoin d'un bon port sur l'Océan-Pacifique pour y faire arriver les gallions de Manille. Mais ces expéditions successives, montées à grand frais et sous différents régnes, furent également désastreuses. La Vieille-Californie est entièrement couverte de montagnes volcaniques, sans rivières, sans forêts, sans ombrages. Dans quelques rares vallées existait une couche légère de terre végétale. Les sauvages y cultivaient du maïs; mais leur subsistance dépendait surtout de la pêche. Les colons que le gouvernement espagnol dirigeait sur cette aride contrée, y périrent de misère ou abandonnèrent la patrie, et en 1697, c'est-à-dire 176 ans après la conquête, aucun établissement n'existait dans la Californie. Ce fut alors que le gouvernement, désespérant du résultat avec ses seules forces, abdiqua en quelque sorte sa

souveraineté en faveur d'un Ordre religieux. Les lettres-patentes octroyées par Charles II donnèrent à la Compagnie de Jésus le droit d'administrer la justice dans la Californie, d'y nommer aux emplois civils et militaires, d'y enrôler des troupes, et d'agir en tout comme les seuls représentants du roi d'Espagne dans la contrée. Muni de ces pleins pouvoirs, le père Salva-Tierra débarqua en Californie le 25 octobre 1697, à la tête d'une armée de cinq soldats et prend solennellement possession du pays au milieu duquel il veut vivre et mourir. La mission de Loreto est fondée et l'œuvre d'évangélisation commence. Le jésuite, quoiqu'assisté bientôt par les pères Piccolo et Ugarte, est souvent tenté de désertir un terrain si ingrat. La colonie ne peut pourvoir à sa subsistance. Les ouragans dévastent ses champs, la mer engloutit les navires qui lui portent des provisions, et la Californie serait encore abandonnée sans la charité du père Kino, qui résidant sur une partie du Mexique plus fertile, ne se lasse pas d'expédier à ses frères du blé et des vêtements. Cependant la persévérance finit par triompher. Des excursions répétées ont fait découvrir des vallées plus accessibles à la culture. La vigne et l'olivier s'y acclimatent merveilleusement au milieu des rochers, et produisent des échantillons contre le blé des côtes voisines. Les troupeaux importés d'Europe se multiplient en liberté, et bientôt la mission est à l'abri du besoin. Défenseurs des Indiens comme les Casas, les Jésuites ont obtenu que leurs ouailles ne seraient pas mises en réquisition pour travailler aux mines. Les sauvages reconnaissants se laissent instruire dans la vraie foi, et les missions de Saint-Jacques, Saint-Joseph, Saint-Ignace et Sainte-Rosalie ne tardent pas à rayonner autour de Loreto. C'est ici que le génie des Pères se montre dans toute son originalité. Ils ne trouvent pas de mots dans la langue des Indiens pour représenter la résurrection des morts. C'est un digne qu'il leur faut cependant expliquer aux sauvages, et l'idée n'a jamais existé dans l'esprit de ces peuples primitifs. Les Jésuites prennent une mouche et la plongent dans l'eau jusqu'à ce que la vie semble éteinte. L'insecte est ensuite séché au soleil et revient peu à peu à sa vie sous l'influence de la chaleur. Les Indiens témoins de l'expérience s'écrient: *¡viva la muerte!*, et les Pères s'emparent de ce mot pour désigner la résurrection de notre Sauveur dont ils donnent aux Indiens une conception fautive.

Sur ces entrefaites, Salva-Tierra reçoit l'ordre de se rendre à Mexico, dont un général le nomme provincial; un poste si élevé ne convient pas à sa modestie, et en 1701, il obtient l'autorisation de retourner s'ensevelir dans les missions qu'il a fondées. Philippe V a réclaté une carte de ses possessions sur l'Océan-Pacifique. Ugarte construit un navire en Californie; il s'embarque en 1719 sur le *Triomphe-de-la-Croix*, et adresse bientôt au Roi l'Atlas et la relation de son voyage d'exploration, qui fait autant d'honneur à la science qu'à l'intégrité du Jésuite.

On comprend que Salva-Tierra a dû établir des réglemens d'une certaine sévérité à ses chrétiens naissantes. Les colons venus d'Europe ne peuvent supporter le frein mis à leurs mauvais passions et réveillent le vice enfoncé dans les cœurs des indigènes. En 1734, un complot éclate, et les missions de Saint-Joseph et de Saint-Jacques sont solennellement envahies par des troupes de rebelles. Les pères Carrasco et Tamarit sont massacrés au pied de l'autel, comme suit Thomas de Cantorbéry, et leurs corps livrés aux flammes, qui dévorent les chapelles et les bâtiments des Rédempteurs. Un semblable assassinat menaçait tous les missionnaires; mais à la première nouvelle du désastre, le supérieur les fait se replier sur Loreto, où ils se retranchent, et il fait partir des émissaires pour réclamer des secours du vice-roi de Mexico. Celui-ci avait ordre des affaires plus sérieuses et ne songe pas à dégager les Jésuites. Cependant, les Indiens demeurés fidèles, se désolent d'être abandonnés de leurs Pères. Une longue procession s'achamine vers Loreto, elle porte en tête les croix, les bannières des missions, et ces pieux chrétiens viennent en supplians réclamer le retour de leurs bienfaiteurs au milieu d'eux. L'armée fidèle des Indiens marche contre les rebelles, les disperse, et conduit devant le supérieur les chefs du complot, dont ils demandent la mort. Mais celui-ci consent seulement à bannir de la colonie les meurtriers des ses frères, et le crime fait place au repentir chez les conjurés.

A continuer.

Effets probables de l'abolition des lois de Navigation.

En Angleterre, à la date des dernières nouvelles, tous les chantiers étaient déjà pleins de bâtiments en construction, de sorte qu'on serait obligé d'avoir recours aux chantiers de l'Amérique du Nord. La construction paraît avoir pris une grande activité dans le Nouveau-Brunswick, et cette activité ne tardera sans doute pas à s'étendre à Québec. On vient de lancer à Saint-Jean deux superbes navires, l'un du port de 893 tonneaux, l'autre de 1026. Mais quel que puisse être l'effet de la nouvelle loi par rapport à nos chantiers de construction, il est permis d'espérer qu'il en résultera de grands avantages pour nous dans les relations de commerce que nous pourrions nouer avec la France et autres pays, et dans la fréquentation de notre port par les navires étrangers, qui pourront en porter nos produits en Angleterre ou ailleurs. On se rappelle qu'un bâtiment suédois est venu, par anticipation, prendre ici l'autonne dernier un chargement pour l'Angleterre, où il devait se rendre qu'après le 1er janvier. Nous avons appris par la dernière maille qu'il était arrivé sur la côte de France où il attendait le jour

fixé. Nous lisons dans la *Gazette de Guernesey* du 22 décembre :

Voici deux faits, nous écrit-on de Cherbourg, qui constatent les avantages immédiats que notre pavillon est appelé à recueillir de l'abrogation des anciennes lois de navigation anglaises.

Le trois-mâts suédois *Flora*, capitaine Doulé, en relâche sur la rade de Cherbourg a été expédié directement de Québec (Canada) pour ordre. Ce navire, qui est à la destination de l'Angleterre, restera sur rade jusqu'au premier janvier, époque à laquelle il lui sera permis d'entrer en Manche, d'après la dernière loi anglaise sur la libre navigation.

Un certain nombre de navires français qui étaient allés dans le Levant porter des charbons pour le service des postes, en exécution du cahier des charges de l'adjudication de l'année dernière, ont trouvé à charger, à des conditions avantageuses, des suifs, graisses et grains à destination de l'Angleterre.

Voici un autre extrait qui montre avec quel intérêt on attendait de France l'ouverture des ports anglais. On lit dans le *Journal du Havre* :

L'abrogation des anciennes lois de navigation anglaises promet d'avoir, dès sa mise en vigueur, les résultats avantageux pour nos intérêts maritimes. Les dernières nouvelles reçues par le port de nos ports anglais, en effet, des affrètements qui n'auraient pu avoir lieu sous le régime de l'ancienne législation. Les avis du Brésil disent aussi qu'il était question, à Bahia, d'affrètements analogues, toujours au bénéfice du pavillon français.

Nous ne doutons pas que toutes les puissances ne suivent l'exemple donné par la Suède et les États-Unis, en acceptant les conditions de réciprocité offertes par l'Angleterre. Nous apprenons, en effet, par les journaux apportés par la dernière maille, que le roi de Hollande en a fait la proposition aux États-Généraux maintenant en session, et qu'il y avait des négociations importantes sur pied entre la Grande-Bretagne et la Russie, au sujet de leurs relations commerciales. On dit que l'empereur est favorable à la réciprocité dans le commerce, et dispose à faire de grandes concessions de droits sur les marchandises anglaises, particulièrement celles de colon. Le président de la République française a ordonné, dit-on, une enquête pour connaître s'il ne serait pas possible de réduire les droits de douane sur certains denrées. Ces droits sont tellement élevés que les prix sont de 30 pour cent plus élevés en France qu'en Angleterre. Qui sait si le Canada ne pourra pas de nouveau, comme autrefois, exporter du blé en France. *Canadien.*

Nominations.

Les Messieurs suivants viennent d'être nommés Commissaires d'École, par le Gouverneur en Conseil, en vertu des Actes Vict. Chap. 27 et 12 Vict. Chap. 50.

Octave Dulessis, écuier, N. P., et James Kelly, pour la municipalité du Bourg de Soré, comté de Richelieu.

Messieurs Paré, Curé, et Messieurs Pierre Riopel, François Brisson, Joseph Robichaud et Henry Burton, pour la municipalité de Sainte-Julienne de Rawdon, comté de L'Annapolis.

Messieurs Antoine Plouf, père, Pierre Haumont, dit Francœur, Isidore Laplante, dit Charprigne, Ant. Bergeron et Jo. Lorrain, pour la municipalité du Bord de l'Éau dit L'Abord à Plouf, dans la paroisse de Saint-Martin, comté de Terrebonne.

Messieurs Michael Scott, Frs. Berthiaume, Lazare Gauthier, Timothée Desjais et Jean Marie Robitaille, pour la municipalité du village du Cap-Rouge, dans les comtés de Portneuf et de Québec.

Messieurs Pierre Lanielle dit Desrochers et Pierre Broyer dit St. Pierre, pour la municipalité de St. Jérôme, comté de Deux-Montagnes.

Melchior Prévost, écuier, N. P., pour la municipalité de St. Jérôme, comté de Terrebonne.

Messieurs Régis Marquis, Louis Dupont, J. B. Simard, fils, Louis Boucher et Israël Simard, pour la municipalité de St. Féréol, comté de Montmorency.

Messieurs Ant. Duplessis, Jacques Vaillancour, Hubert Léonard, François Deguine et Elie Danis, pour la municipalité du village de St. Janvier, comté de Terrebonne.

Messieurs Hyacinthe Charbonneau, Jos. Leveux dit Cardinal, Jean Martin, Louis Archambault et Paul Deschambault, pour la municipalité de l'arrondissement No. 4, paroisse de St. Jérôme, comté de Terrebonne.

Messieurs Pierre Vallière, Xavier Fortier, Germain Garneau, Procel Olivier et Jean Chrys. Barro, pour la municipalité de Halifax, comté de Mégantic.

Messieurs Frédéric Caron, Curé, J. O. C. Arzant, Jos. Fortier, écuier, et Messieurs Ignace Giguère, fils, et Olivier Malheur, pour la municipalité du premier rang de la seigneurie de Saint-Joseph de la Beauve, comté de Dorchester.

Messieurs Jos. Cloufier et John Trenholm, pour la municipalité de Kingsy, comté de Drummond.

Messieurs Thomas Woods, Thomas Taylor, James Morrow, Robert Day et James Hammond, pour la municipalité de Sainte-Angele des Îles, comté de Terrebonne.

Messieurs Jos. Desjardins, Jos. Belle-Isle, Jos. Godard, Michel Godard et Narcisse Duchon, pour la municipalité de l'arrondissement No. 2, paroisse de St. Janvier, comté de Terrebonne.

Messieurs Jean Noël Picher, David Poisson, Frs. Morrissette, Charles LeBlanc et Jos. Morrissette, pour la municipalité de Sainte-Gertrude, comté de Nicolet.

Messieurs Jos. Filatrault, Alex. Brosseau, Damas Filiatrault, Elis Rochon et Isidore Gravelle, pour la municipalité de la Rivière Cachée, paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne.

Messieurs Ed. Michel, Erasme Young, William Rexford, Moses Hoyt et Ed. Kemick, pour la municipalité de Magog, comté de Stanstead.

Messieurs Pierre Labelle, Jérémie Lesage, Léon Bélanger, Eustache Rochon et Abraham

Dubois, pour la municipalité de la Côte de Blainville, paroisse de Ste. Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne.

Messieurs Aug. Mathe, Alex. Dubois, Olivier Deschambault, F. Jos. Gratton, pour la municipalité du Haut de Sainte-Thérèse, paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne.

Messieurs Timothée Lannagin, John Lannagin, Martin Gratton, Xavier Fillion et J. B. Waddall, pour la municipalité du Pas de Ste. Thérèse paroisse de Ste. Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne.

Messieurs François Dubois, Jean Dyon, Thomas Piché, Nazaire Dubois et Jos. Piché, pour la municipalité du Sud de Ste. Thérèse, paroisse de Ste. Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne.

Messieurs Jean Noël, Jean Caron, Edouard Lafond, Jean Dumas et Pierre Voyer, pour la municipalité de Chester, comté de Drummond.

Messieurs Uldrick Hébert, Michel Hébert, Esthas Thibodeau, Chas. Poirier et Jean Vigneault, fils de Xavier, pour la municipalité d'Ashton, comté de Drummond.

Révérénd J. Irwin, John Frothingham et Andrew Watson, écuier, pour la cité de Montréal.

Messieurs A. Groux, et Messieurs F. Larrivé, Hyacinthe Leitran, Hyacinthe Tourangeau et F. X. Chene, pour la municipalité de St. Placide, comté des Deux-Montagnes.

Nous recommandons la lecture de la dernière partie de la lettre de R. P. Laverlochères qui se trouve sur la 1re page.

REVENU DU NOUVEAU-BRUNSWICK.—Le revenu de la province du Nouveau-Brunswick pour l'année 1849 a été de £95,532 17s. 4d. faisant une augmentation de £9,214 3s. 11d. sur l'année 1848.

ÉMÉTIERES.—Trois des émétières arrêtés lors de la visite du Gouverneur à Toronto ont subi dernièrement leur procès et ont été condamnés à l'emprisonnement pour quelque temps. Mais Son Excellence leur a accordé leur pardon, et les prisonniers ont été libérés sans condition.

Extraits de Journaux.

Nous donnons l'extrait suivant d'une lettre de Québec, écrite lundi à 34 heures. Nous le recommandons à l'attention de tous les vrais amis de la cause libérale. Ils comprendront quels moyens leurs adversaires adoptent pour les combattre. C'est une puissante raison pour eux de redoubler d'énergie et de zèle, pour que les mauvais principes qu'on essaie d'inculquer à notre peuple demeurent sans effet.

Québec, 28 janvier 1850.

L'élection va son train et très paisiblement, grâce aux mesures effectives prises pour empêcher les partisans affirmés de M. Légaré, de se porter à des excès. Vous ne sauriez croire à combien de *frayades* on a eu recours pour obtenir en faveur de M. Légaré, un grand nombre des voix qu'il a reçues. On a, par exemple, fait ressusciter des morts, c'est-à-dire que de *bans et francs-tireurs* se sont affublés des noms d'un grand nombre de personnes mortes du dernier choléra et ont ainsi donné le change à MM. les officiers-rapporteurs. On a encore employé d'autres moyens aussi bas; parmi les amis de M. Légaré, on a été jusqu'à dire que les prêtres se mélaient de Polcecion, tandis qu'il est notoire qu'ils se sont tenus, à l'écart de toutes discussions et intrigues. Je puis vous dire que depuis samedi du côté des annexionistes, l'argent a coulé à flots dans cette ville. Mais grâce au bon sens du peuple, M. Chabot, sera réélu par une majorité d'au moins 750 voix. Ce résultat devra convaincre les turbulents que, quoiqu'ils fassent, ils ne pourront persuader les paisibles habitants de Québec, que le socialisme est une belle chose et que le pouvoir serait mieux dans les mains des proud-honnistes que dans celle des citoyens libéraux qui rendent journellement de grands services au pays. Le rédacteur-en-chef de *l'Avenir* a parcouru nos campagnes depuis quelque temps pour recueillir des souscriptions à son journal. Il a employé pour parvenir à ses fins toutes sortes de moyens. C'est ainsi qu'à Ste. Anne de la Pérade, il a assuré aux habitants, que *l'Avenir* est simplement un journal de l'opposition, le journal du bon peuple, au lieu de dire franchement que c'est le journal qui travaille au renversement de l'ordre établi et à la ruine de l'Église catholique en Canada. Quelques uns d'entre eux s'y sont donc laissés prendre, mais j'apprend de deux-mêmes, qu'ils en sont tellement dégoutés qu'ils vont le renvoyer, indignés qu'ils sont qu'on ait recours à la ruse pour leur extorquer ainsi le argent destiné à un pareil emploi. Je vous dirai de plus que le même individu se disait *agent du Moniteur*, et essayait de faire ainsi des dupes en faveur de ce journal-là. *Idem.*

RÉSERVES DU CLERGÉ.—Le *Globe* parle d'un mouvement qui se prépare à Toronto pour obtenir la véritable expression de l'opinion publique à ce sujet. La force morale d'un tel mouvement est nécessaire pour que le ministère puisse régler cette question épineuse à la prochaine session. Quoique la *Gazette* en ait dit, il ne faut pas croire que cette question renferme l'abolition de toutes les corporations religieuses du Bas-Canada et le pillage de leurs propriétés, comme on a fait des biens des Jésuites. *Idem.*

C'est mardi prochain que doit avoir lieu la grande fête annuelle de *Mechanic's Institute* C'est solennité à toujours été une des plus intéressantes et même instructives que nous ayons à Montréal. Les directeurs de cette importante institution méritent les plus grands éloges et nous espérons que la fête de cette année, comme les précédentes rencontrera l'encouragement qu'elle mérite. *Idem.*

BULLETIN TELEGRAPHIQUE.—Les avis télégraphiques de Washington nous apprennent que le 28 janvier, le sénat s'est occupé, entre autres affaires, du bill de réciprocité avec le Canada, qui a pour but d'admettre les productions des États-Unis sans droits. Il a été renvoyé devant un comité général de tout le Sénat, et il a été ordonné qu'il fut imprimé. *Idem.*

INCENDIE.—Lundi dernier, entre 4 et 5 heures du matin, le feu a été mis à une grange appartenant à M. E. P. Rochon, située dans le hant du village de Terrebonne. Ce bâtiment était rempli de bois de service et de voitures; et de les flammes se communiquèrent à une écurie remplie de foin, et continuèrent leurs ravages jusqu'à une maison et de là à la boutique, puis à une autre maison. Toutes ces bâtisses étaient des mieux finies, et appartenant à M. Rochon; la perte qu'il a encourue tant pour ses bâtisses que ses voitures et autres ouvrages faits, ses meubles, ses outils, du grain, du foin, etc., est évaluée au moins à £1,000, et rien n'était assuré.

D'après divers menaces faites précédemment à M. Rochon par quelques individus du village de Terrebonne, on a tout lieu de croire et il n'existe aucun doute que ce sinistre est l'œuvre d'inconduites. On a découvert les traces sur la neige de deux personnes qui se seraient approchées de la grange incendiée. M. Rochon avait fait arrêter pour émeute sept individus qui l'avaient insulté et menacé en face de sa maison dans la nuit du 15 décembre 1848; le procès est maintenant devant la cour de session, depuis le terme de janvier de l'année dernière et a été remis à la session d'avril prochain. M. Rochon avait déjà éprouvé des pertes considérables par suite des troubles de 1838. Outre ces pertes, il était un de ceux qui ont enduré un exil de six ans à la terre de Van Diemen. *Idem.*

—Avant hier soir, vers 84 heures, un nommé Auguste Roulé, de la police montée, a été assailli sans provocation par trois individus dans le faubourg Québec. Deux de ces braves ont été identifiés et traduits devant le tribunal de police, présidé par le Major Johnson. Ils ont été convaincus et condamnés chacun à £1 d'amende et les frais. M. Coursoil condamnait la poursuite et M. Mack la défend. Cette condamnation, quoique légère, servira d'exemple pour ceux qui s'imaginent avoir le droit d'insulter ainsi de respectables citoyens. *Idem.*

MACHINE INGÉNIEUSE.—Un ouvrier de Manchester a inventé pour son usage personnel un réveille-matin fort ingénieux. La machine placée dans sa chambre à coucher est en communication avec la pendule de la cuisine au-dessous. Quand celle-ci marque l'heure du réveil, une cloche se fait entendre avec tant de force que le voisin lui-même en est réveillé, une allumette chimique prend feu, puis allume une lampe à Phéole, qui descend au travers des rails appliqués sur un plan incliné, et se pose sous une cafetière établie au centre de l'appartement, sur des supports en fer. La lampe fait bouillir l'eau en vingt minutes, et quand l'ouvrier est habillé, il n'a plus qu'à prendre son thé ou son café et il se trouve ainsi promptement en mesure de se rendre à son travail. 18 mois de patience ont été nécessaires à l'industriel artisan pour faire sa machine, qui réunit plusieurs avantages, entre autres celui de l'économie, puisqu'un demi-penny par semaine suffit pour la faire fonctionner. *Canadien.*

CHEMIN DE FER D'HALIFAX A QUÉBEC.—Le Secrétaire de la Compagnie du Chemin de fer de Québec et Halifax est récemment arrivé d'une tournée dans les Provinces d'en Bas. Il a recueilli environ 2570 parts, à part des octrois faits par différentes corporations. Les parts sont de £20 chaque. *Ami de la R.*

—Il a été reçu en cette ville, par la dernière maille européenne, une lettre de Mgr. Demers, évêque de Vancouver, annonçant qu'il devait quitter Paris le 18 décembre dernier, pour se rendre à Rome, où il espérait se trouver pour la célébration de la fête de Noël. Ce prélat se montre satisfait des encouragements qu'il a reçus dans la capitale de la France pour les missions de l'Oregon. Il devait avoir une entrevue le 16, avec le Président de la République. *Journal de Québec.*

NAISSANCES.

En cette ville, le 27 du courant, la Dame de J. A. Berthelot, Ec. avocat, amis au monde un fils.

Hier 31 courant, la Dame de M. P. L. Marin, du Bureau des terres de la couronne, a mis au monde un fils.

Aux Cèdres, le 28 du courant, la Dame du Dr. A. Berthelot, a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

En cette ville, rue Ste. Radégonde, le 30, Kenneth Walker, Ec. ancien et respectable marchand de la rue St. Paul, âgé de 78 ans; il habitait Montréal depuis 58 ans.

A St. Jacques de l'Achigan, le 15 du courant, Marie-Louise Donalda, enfant de M. Ouilon Poirier, à l'âge de 6 ans.

A St. Gabriel de Brandon, le 2 du courant, à l'âge de 32 ans, après une maladie de quelques heures, dame Zoé Cottin dite Dugès, épouse de M. Séraphin Olsacans, ci-devant du village de Berthier. Elle laisse pour déplorer sa perte un mari et quatre enfants, ainsi qu'un grand nombre d'amis.

A St. Pie, le 23 du courant, après une maladie de deux jours, Delle, Marguerite Lalonde, âgée de 50 ans; ses funérailles ont eu lieu à St. Hyacinthe le 25 en présence d'un concours nombreux.

Au Cap-Saint, le 30 ult. M. Jacques Vallérand, instituteur, âgé de 75 ans.

Au faubourg St. Jean, le 19 du courant, M. Edouard Bolduc, maçon, à l'âge de 29 ans il laisse une épouse et un jeune enfant.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES

au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au

PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, près de premier décembre.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles méritent lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 122, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

CALENDRIER ECLESIASTIQUE ET CIVIL. Pour 1850.

A vendre chez L. R. FARRE et Cie. St. Vincent, No. 3.

16 nov. 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

Neufaine pour se préparer à la Fête de la naissance de N. S. J. C.

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIX: Un Eau la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Mgr. de Montréal, sculpté par M. G. Ballez, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Églises, Chapelles, maisons; Bustes en plâtre de Monseigneur et de M. Chiquay, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS en cire, de différentes grandeurs pour Églises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

REGISTRES DE PAROISSE

Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuillets, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité et la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parapher.

16 Novembre 1849.

J.-BTE. ROLLAND.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

LA FABRIQUE de Rigaud recevra des SOUMISSIONS CACHETÉES jusqu'au 15 janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables.

Voir à la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DÉVIS et CONDITIONS.

A. C. CHOLET.

Rigaud, 18 décembre 1849.

LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de la MUNICIPALITÉ de Rigaud, recevront des soumissions cachetées, jusqu'au 15 de Janvier prochain pour l'érection d'une maison en pierre à deux étages; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables.

Voir au Bureau du Soussigné les Plans et devis ainsi que conditions.

Rigaud, 27 Nov. 1849.

PH. GAREAU S.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

Montréal, 26 octobre, 1849.

EN conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à ce Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, doivent être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada doivent être adressées à l'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne Montréal.

Les Papiers sous-mentionnés inséreront l'Avis ci-dessus une fois par semaine pendant un mois: L'Almanach - Les Mélanges Religieux - L'Écho des Campagnes - Gazette des Trois-Rivières - Le Journal de Québec et le Canadien.

MANUEL DES Sociétés de Temperance

DE LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINQUY, Ptre.

Le Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Temperance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-BTE. ROLLAND.

Montréal, 28 décembre, 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'Île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

Price de vente: -Trois Chelins l'Ac. Township de Chicester. Rang 1er, Lots A, 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres. 2me Lots A à D, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.

Township de Sheen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 109 à 142 acres. 2me, Lots 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque.

Township de Waltham. Rang A Lots B. 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres. 1er, Lots 1 à 13, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 15 août 1849.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL de nommer: JOHN LYNCH, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chicester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation du François Xavier Bastien, écuyer.

François Xavier Bastien, écuyer, de l'Isle du Colinet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

Prendre un beau Bénédictin en pierre et dans le genre gothique. - Les conditions seront très-faciles. - S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTIÈME. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de \$4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE. A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbonate d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE. Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Un autre effet de ces eaux est leur vertu lithontriptique, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissous; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'altération des intestins.

Un autre effet de ces eaux est leur vertu tonique et sédative suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et si leur emploi est dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections asthéniques, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypochondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préventif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthénie locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tablete avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri. M. Joseph Gagnelle, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. - M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des pots de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré; vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches seront connaître les lieux des dépôts. St. Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AUX MM. DU CLERGE.

PLUSIEUR Beaux CHANDELLIERS à 6, 8 et 12 BRANCHES (ou lumières) très convenables pour les Églises. Chaque do différentes couleurs, et à très-bas prix. ALEXANDRE LEVY, No. 119, Rue Notre-Dame. Montréal, 14 décembre 1849.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, brozzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibanum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Montréal 27 septembre 1849.

L. P. Boivin.

NO TRE-DAME ET ST. VINCENT. ARTISTE de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques-quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc. Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

Les Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc.

Un assortiment très varié LE LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE. P. GARNOT, Professeur de français, latin rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .20 2 6 Chaque insertion subséquente, .00 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, .00 3 6 Chaque insertion subséquente, .00 0 11 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, .00 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, .00 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Cie., libraire. Trois-Rivières, VAL-GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. St. Amé, M. F. PIOTTE, Ptre. Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU. St. Alban, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. PROPRIÉTAIRE, JOSEPH RIVET Imprimeur. RÉDACTEUR EN CHEF, JOS. LAROQUE, Ptre.